



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET **N°004/SE/COMIFAC/2021**

***Pour le recrutement d'un(e) Consultant individuel Expert (e) en Biodiversité au
secrétariat Exécutif de la COMIFAC***

Projet : Contrat de financement GIZ

1. Contexte et justification

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation intergouvernementale née de la volonté des Chefs d'Etats d'Afrique centrale. Elle est définie comme unique instance d'orientation, de décision, de suivi, de coordination et d'harmonisation des politiques et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Elle compte aujourd'hui dix pays membres¹ regorgeant une biodiversité exceptionnelle, un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de l'Afrique centrale. L'Afrique centrale abrite par ailleurs le second bloc continu de forêts denses et humides dans le monde d'une superficie totale d'environ 200 millions ha riches en ressources biologiques et génériques.

En vue de traduire en actions concrètes leur engagement pris en mars 1999 à travers la Déclaration de Yaoundé, pour une gestion durable concertée des écosystèmes forestiers, les Chefs d'Etat de Gouvernement de la sous-région, ont adopté en février 2005 au cours de leur deuxième sommet de Brazzaville, un plan d'actions appelé communément Plan de Convergence. Ce plan est reconnu par l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux comme le cadre fédérateur de référence pour orienter leurs actions et financements dans le secteur forêt-environnement. Révisé en 2014 afin d'intégrer les nouvelles thématiques émergentes, le Plan de Convergence (PC) deuxième édition couvre la période 2015-2025 et l'axe 3 est dédié à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui sont les objectifs poursuivis par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par tous les pays membres de la COMIFAC.

Pour opérationnaliser cette convention les parties ont adoptées deux protocoles majeurs :

- Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, signé le 29 janvier 2000, Il est assorti d'un protocole additionnel en 2010 : le protocole de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation
- le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté le 29 octobre 2010

Dans cette dynamique, les parties avaient également adopté un plan stratégique sur la biodiversité au niveau mondiale pour la décennie 2011 – 2020. Ce plan devait inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la biodiversité au cours de cette période. Arrivé à terme, ce dernier est actuellement en cours de révision et de mise à jour et devant compter pour la décennie 2020-2030.

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Exécutif accompagne les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de ladite convention et coordonne de nombreuses initiatives sous-régionales et assure le fonctionnement des groupes de travail thématiques dont le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) et ses sous-groupes thématiques (SGTAPFS et SGTPFNL).

¹ Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, et Tchad

Pour atteindre cet idéal, le Secrétariat Exécutif a besoin des services d'un Expert en Biodiversité.

C'est dans cette optique que la Coopération Technique Allemande à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC soutient le Secrétariat Exécutif dans la mobilisation d'une expertise pour la coordination des activités de l'axe stratégique 3 du plan de convergence y compris le suivi de la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles dans les pays de l'espace COMIFAC.

Les présents termes de référence sont établis pour définir les modalités de recrutement d'un Consultant sous régional. Les principales missions, responsabilités et tâches pour ce poste sont décrites ci-dessous.

2. Objet de la Mission

Sous la supervision directe du Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC, l'Expert Biodiversité a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'axe stratégique 3 du Plan de Convergence coordination des activités du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) et de ses sous-groupes thématiques (SGTAPFS et SGTPFNL) et de suivre la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses Protocoles dans la sous-région.

3. Tâches et responsabilités

L'Expert(e) Biodiversité » sera responsable des tâches suivantes :

- a. Veiller au suivi et à l'atteinte des résultats de l'axe stratégique 3 du plan de convergence de la COMIFAC à travers :
 - Le Renforcement du réseau des aires protégées nationales et transfrontalières, représentatifs de tous les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. Y compris le Suivi de la mise en œuvre des Accords relatifs à la création et la gestion des complexes d'aires protégées transfrontalières des pays de l'espace COMIFAC ;
 - Le suivi écologique de la biodiversité dans les Aires Protégées et en dehors
 - La promotion de la valorisation économique des aires protégées, de la filière faune et le développement de l'écotourisme
 - Renforcement des mesures et des capacités de surveillance pour lutter contre le braconnage et la criminalité faunique y compris le suivi des initiatives y associées (PAPECALF, AFRICA TWIX...)
 - L'initiation et promotion de la labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées
- b. Veiller au suivi et à la mise en œuvre de l'axe prioritaire d'intervention 2 du Plan de Convergence de la COMIFAC sur la gestion et valorisation durable des ressources forestières, notamment sur la valorisation économique des filières faunes, PFNL et Tourisme ;
- c. Suivre la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses protocoles subséquents (APA, Cartagena, cadres stratégiques...) dans la sous-région à travers :
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'action de la Biodiversité des pays membres
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies APA et la supervision des initiatives y associé dans la sous-région
 - Contribuer au renforcement des capacités de négociateurs de la sous-région sur les questions de la biodiversité
 - La facilitation de la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la CDB au niveau régional et national
- d. Coordonner et faciliter les activités du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale et ses Groupes y associés (SGTAPFS, SGTPFNL...) à travers :

- l'organisation et l'animation des réunions du Groupe et des sous-groupes ;
 - Suivre la mise en œuvre des feuilles de route du GTBAC et ses sous-groupes
 - Accompagner les points focaux CDB, APA et Protocole de Cartagena dans le processus des négociations et la mise en œuvre des décisions issues des réunions de la Conférence des Parties à la CDB ;
- e. Contribuer à l'opérationnalisation du plan de convergence de la COMIFAC : préparation du plan de travail biennal et Plan de travail annuel...
- f. Représenter la COMIFAC et appuyer la participation de la COMIFAC dans le cadre des rencontres sous-régionales, régionales et internationales en lien avec la biodiversité ;
- g. Assurer le suivi de la mise en œuvre des MOU et des plans d'action conjoints établis entre la COMIFAC et ses Partenaires dans le volet de la Biodiversité : TRAFFIC, OCFSA, INBAR, FAO (sur les questions concernant la viande de brousse et les PFNL) ... ;
- h. Prendre en charge tout autres dossiers soumis par la hiérarchie (Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint et DAF)

4. Résultats et livrables

Les résultats suivants devront être atteints :

- Des actions sont mises en œuvre en vue de l'atteinte des résultats de l'axe stratégique 3 du plan de convergence de la COMIFAC
- Les filières Faunes, PFNL et Tourisme sont valorisé économiquement et leur contribution au PIB augmenté ;
- la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses protocoles spécifiques (Nagoya, Cartagena, Cadre Stratégique ...) est effective au niveau des pays de l'espace COMIFAC
- le GTBAC et ses sous-groupes sont opérationnels et leurs différentes feuilles de route sont mises en œuvre de façon optimale.
- les capacités des parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau des pays et au niveau sous régional sont renforcées ;
- le partage des expériences et des informations sur les questions relatives à la création, à la gestion, à la gouvernance des aires protégées et à la conservation de la faune sauvage est assuré ;
- la coordination des activités de lutte contre la criminalité faunique dans la sous-région est assurée ;
- les synergies et la complémentarité entre les différentes initiatives sont assurées ;
- les plans d'actions des différents MOU signé entre la COMIFAC et les tiers (TRAFFIC, OCFSA, INBAR, FAO...) sont mis en œuvre et régulièrement évalués ;
- les parties prenante de la COMIFAC sont fortement impliqués dans la mise en œuvre des activités de la COMIFAC sur la biodiversité ;
- les actions sont mis en œuvre pour l'opérationnalisation des Accords relatifs à la création et la gestion des complexes d'aires protégées transfrontalières des pays de l'espace COMIFAC et régulièrement évalué ;

Les livrables sont les rapports techniques mensuels

5. Profil de l'Expert (e)

L'Expert(e) devra avoir le profil ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 dans le domaine de la Biologie, foresterie, gestion des ressources naturelles, ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, sur les enjeux mondiaux en lien avec le secteur forêts-environnement dont au moins 5 ans dans une organisation intergouvernementale ;
- Avoir au moins 7 années d'expérience dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique(CDB) et ses Protocoles en particulier le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience en matière de lutte contre le braconnage et le trafic et le commerce illicite des produits des espèces sauvages ;
- Avoir une très bonne expérience en matière de négociation internationale sur la biodiversité (au moins trois(03) participations à la Conférence des Parties à la CDB) ou aux réunions des organes subsidiaires de la CDB;
- Avoir une bonne connaissance des autres Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) en lien avec la gestion durable de la biodiversité notamment la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES ;
- Avoir une bonne expérience en matière de planification et de montage des projets ;
- Avoir une connaissance approfondie de la COMIFAC, de ses pays membres, de son Plan de convergence et de l'environnement institutionnel sous régional en matière de gestion durable des forêts et de l'environnement ;
- Avoir une bonne maîtrise des politiques forestières et environnementale des pays membres de la COMIFAC et des développements actuels concernant la conservation de la biodiversité dans l'espace COMIFAC ;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les populations autochtones et les communautés locales des pays de l'espace COMIFAC ;
- Avoir une bonne expérience en matière de formation et de renforcement des capacités des parties prenantes de la sous-région en matière de gestion durable de la biodiversité et les thématiques connexes ;
- Avoir une expérience dans la facilitation des processus ;
- Avoir une expérience en matière de modération des ateliers et des conférences ;
- Avoir une expérience de travail avec des organisations, non gouvernementales et une connaissance des procédures des bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une bonne connaissance des parties prenantes à la gestion forestière et environnementale en Afrique Centrale y compris la société civile et le secteur privé ;
- Avoir de bonnes aptitudes en matière de communication et pour le travail en équipe dans un milieu multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rapportage et de travail sous pression ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique ;



- Avoir une parfaite maîtrise du Français. la connaissance d'une autre langue de travail de la COMIFAC (Anglais, l'Espagnol ou le Portugais) étant un atout supplémentaire.
- Être ressortissant d'un état Membre de la COMIFAC et être âgé de 30 ans au moins et 50 ans au plus.

6. Durée du contrat

La durée du contrat est de 12 mois renouvelable. Le lieu d'affectation est Yaoundé au siège du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

7. Liens hiérarchiques

L'expert (e) Biodiversité sera sous la supervision du Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur technique de la COMIFAC.

8. Avis spécial

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'est engagé à atteindre un équilibre entre les sexes et une diversité géographique au sein de son personnel. Les candidatures féminines sont fortement encouragées à postuler.

Aussi, les candidats des États membres suivants, qui ne sont pas représentés au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au 15 juillet 2021, sont fortement encouragés à postuler : Sao Tomé et Príncipe, Guinée Equatoriale, Gabon, République du Congo, Burundi, Rwanda.

9. Dépôts de candidature

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, invite les Consultants Individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci – dessus. Le dossier de candidature devra être composé de (i) Curriculum Vitae (CV) détaillé, faisant état de la formation et de l'expérience professionnelle, et (ii) lettre de motivation.

Un consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le manuel des procédures Administratives et Financières de la COMIFAC.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 8h00 à 16h00 heures locales.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique (comifac@comifac.org) ou déposées en cinq (05) exemplaires au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au plus tard le 12 août 2021 à 15 heures avec la mention : « **Manifestation d'intérêt N°004/SE/COMIFAC/2021, pour le recrutement d'un Consultant Individuel Expert en Biodiversité pour la COMIFAC** ».

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Carrefour Golf, à 100mètre du Congress Hotel
Tel : +237 222 21 33 11

Yaoundé le 23 Juillet 2021

Le secrétaire Exécutif

Hervé Martial MAÏDOU

